



بنك الإسكان
BANQUE DE L'HABITAT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2012**

Novembre 2012



MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE L'HABITAT

**OBJET : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012.**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque de l'Habitat « **BH** » et en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat « **BH** » arrêtés au 30 Juin 2012.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

Tunis, le 19 novembre 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC

Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC

Mr Chérif BEN ZINA

S O M M A I R E

I. RAPPORT

- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES AU 30/06/2012

II. ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2012

- Bilan
- Etat des engagements hors bilan
- Etat de résultat
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

BANQUE DE L'HABITAT

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES

CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETAT FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

1. En application de l'article 21 bis nouveau de la Loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de l'Habitat arrêtés au 30 juin 2012.
2. L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.
3. Les états financiers au 30 juin 2012, font apparaître un total net de bilan de 5 818 822 Mille Dinars et un bénéfice net d'impôt de 3 645 Mille Dinars. Ce résultat est arrêté compte tenu :
 - D'une dotation aux amortissements de 3 562 Mille Dinars ;
 - D'une dotation forfaitaire pour la couverture du risque de crédit de 39 100 Mille Dinars.
 - D'une dotation aux provisions nette forfaitaire sur portefeuille d'investissement de 3 000 Mille Dinars ;
 - D'un impôt sur les sociétés de 1 178 Mille Dinars. La charge d'impôt sur les sociétés, au 30 juin 2012, a été estimée en tenant compte d'un réinvestissement exonéré de 1 800 Mille Dinars, non encore réalisé.
4. Nous avons conduit notre examen limité en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires en accord avec les normes d'audit généralement admises relatives aux missions d'examen limité. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la banque. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

5. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification, dont notamment l'examen de la classification des engagements, l'évaluation des risques, des agios réservés et des provisions devant être constituées au titre des créances classées, portefeuille titres ou au titre des d'autres actifs de la Banque au 30 juin 2012, et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

6. Dans le cadre de notre intervention, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remontent à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 7 778 906 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.

- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur le résultat et les capitaux propres ainsi que les autres éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

7. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 14 765 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECD afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.
8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des points 5 à 7, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de l'Habitat au 30 juin 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

- Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élevé, au 30 juin 2012, à 113 574 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2012, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.
- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :
 - Des relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés. Toutefois, certaines de ces relations n'ont pas encore fait l'objet de mise en place de leurs décisions de rééchelonnement.
 - Une provision collective forfaitaire sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 1 600 KDT.
- Le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit, au 30 juin 2012, à 77,1% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 313,5 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élèvent à 313 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

Nous estimons que ces évènements pourraient avoir une incidence sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé.

Tunis, le 19 novembre 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC
Mr Chérif BEN ZINA

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2012

BILAN**ARRETE AU 30 JUIN 2012***(Unité : en Dinars)*

ACTIF		NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT (*)	1	206 529 356	222 841 773	213 654 269
AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	278 468 073	80 463 226	123 812 932
AC3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 520
AC4	PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	4	142 264 380	189 296 645	145 989 602
AC5	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	5	251 018 078	249 887 228	249 876 756
AC6	VALEURS IMMOBILISEES	6	67 174 119	72 097 812	69 290 642
AC7	AUTRES ACTIFS (*)	7	561 688 935	353 429 323	408 707 135
TOTAL ACTIF			5 818 822 934	5 343 583 941	5 470 534 857
PASSIF			30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PA1	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0	0
PA2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	8	326 090 551	281 660 684	331 198 282
PA3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (*)	9	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209
PA4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	10	518 402 285	569 032 896	538 047 547
PA5	AUTRES PASSIFS	11	948 782 761	799 596 600	827 642 932
TOTAL PASSIF			5 373 560 449	4 898 074 657	5 029 200 969
CAPITAUX PROPRES			30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CP1	CAPITAL		90 000 000	90 000 000	90 000 000
CP2	RESERVES		331 898 981	339 828 224	331 615 857
	<i>RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONORES</i>		<i>215 276 949</i>	<i>16 951 341</i>	<i>215 276 949</i>
	<i>AUTRES RESERVES</i>		<i>116 622 033</i>	<i>322 876 883</i>	<i>116 338 908</i>
CP3	ACTIONS PROPRES		0	0	0
CP4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048	414 048
CP5	RESULTAT REPORTE		5 072 072	442 279	5 072 072
CP6	RESULTAT DE L'EXERCICE		3 645 473	14 824 733	14 231 911
CP6	RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION		14 231 911	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES			445 262 485	445 509 285	441 333 888
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			5 818 822 934	5 343 583 941	5 470 534 857

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 30 JUIN 2012

(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS		NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB1	CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES		392 564 048	532 718 506	350 483 182
	A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		51 974 058	42 795 216	36 758 829
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		340 589 990	489 923 289	313 724 353
HB2	CREDITS DOCUMENTAIRES		241 147 599	168 828 834	137 708 129
HB3	ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			633 711 647	701 547 340	488 191 311
ENGAGEMENTS DONNES		13	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES		1 152 947 891	1 298 595 540	1 148 363 493
	A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		1 379 540	4 145 182	2 296 549
	B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
HB5	ENGAGEMENTS SUR TITRES		7 837 398	6 677 398	8 177 398
	A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		7 837 398	6 677 398	8 177 398
	B- TITRES A RECEVOIR		0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			1 160 785 288	1 305 272 937	1 156 540 890
ENGAGEMENTS RECUS		14	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
HB6	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		384 338 607	399 271 089	382 075 861
HB7	GARANTIES RECUES		78 702 154	80 897 946	75 482 925
	A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	0	0
	B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0	0
	C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		78 702 154	80 897 946	75 482 925
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			463 040 761	480 169 034	457 558 786

ETAT DE RESULTAT

(Période allant du 01/01 au 30 JUIN 2012)

(Unité : en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		NOTE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PR1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	16	122 202 134	129 048 327	254 788 521
PR2	COMMISSIONS (EN PRODUITS)	17	19 020 775	17 924 827	36 810 466
CH3 / PR3	GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	18	9 111 897	10 734 233	24 358 171
PR4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	19	713 513	1 730 504	1 731 457
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			151 048 319	159 437 892	317 688 615
CHARGES D'EXPLOITATION			30-06-2011	30-06-2011	30-06-2011
CH1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	20	57 611 783	64 593 558	124 859 087
CH2	COMMISSIONS ENCOURUES	21	2 147 506	2 052 725	4 591 001
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			59 759 290	66 646 282	129 450 088
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE			91 289 030	92 791 610	188 238 526
CH4/PR5	DOTATION ET REPRISE DE PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	22	-39 463 501	-27 115 820	-74 918 775
CH5/PR6	DOTATION ET REPRISE DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	23	-3 000 000	-4 751 067	-7 063 761
PR7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	6 217 194	5 855 784	11 451 126
CH6	FRAIS DE PERSONNEL	25	-37 248 686	-34 110 273	-72 845 732
CH7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	-9 486 130	-9 446 926	-17 941 522
CH8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DE RESULTAT DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-3 562 662	-2 765 049	-7 453 465
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 745 244	20 458 259	19 466 398
CH9 / PR8	GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		78 327	-1 074 204	-1 080 724
CH11	IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 178 098	4 559 322	4 153 763
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 645 473	14 824 733	14 231 911
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES			0	0	4 629 792
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			3 645 473	14 824 733	18 861 704

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période allant du 01/01 au 30 JUIN 2012)

(Unité : en Dinars)

	NOTE	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		145 960 546	155 889 150	311 035 940
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-62 847 906	-63 306 613	-125 115 453
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-39 943 426	42 111 420	19 806 140
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		429 300	186 348 900	-81 875 500
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-104 481 558	-190 451 443	-334 096 234
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE (*)		248 948 047	-115 921 378	-31 364 195
TITRES DE PLACEMENT		-500000	-	-833 450
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		73 463 455	-61 429 797	-81 100 974
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS (*)		-147 088 108	90 774 443	40 973 130
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		17 527 742	-4 355 607	7 228 790
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 153 763	-7 975 935	-7 975 935
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		127 314 329	31 683 140	-283 317 741
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT				
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		713 513	1 730 504	1 731 457
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-4 141 322	-5 625 658	-7 979 570
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-1 196 504	-5 323 531	-6 451 798
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-4 624 313	-9 218 685	-12 699 911
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
EMISSION D' ACTIONS		-	-	-
EMISSION D'EMPRUNTS		-15 672 817	-11 670 624	-35820638
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		-2 315 331	-7 564 673	-17146060
DIVIDENDES VERSES		-	-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-17 988 148	-19 235 297	-52 966 698
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		4 441 082	4 387 625	10 075 345
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE (*)		109 142 950	7 616 783	-338 909 005
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE (*)		90 556 412	429 465 417	429 465 417
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	27	199 699 362	437 082 200	90 556 412

(*) Les chiffres ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2012**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012 - 09 du 29 juin 2012.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des rubriques de l'actif :

Les chiffres de la rubrique AC1 au 30/06/2011 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement du compte ordinaire NOSTRI IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 6 089 717 dinars.

Egalement la rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 670 177 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers annuels, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire N° 2012 - 09 du 29 juin 2012.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêté des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Mesures dérogatoires prévues par la Circulaire 2011-04

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

Les intérêts et agios du premier semestre 2012 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 1 076 MDT ont fait l'objet de réservation soit un encours au 30/06/2012 de 5 407 MDT

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50MDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat du premier semestre 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 1 600 MDT pour atteindre un encours de 23 000 MDT au 30 juin 2012.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

2.3 - Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours au titre des créances classées sont portés en agios réservées. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés.

En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

Au 30 juin 2012, la provision sur les créances clients n'a pas été arrêtée sur la base d'une classification et d'une évaluation des engagements conformément aux dispositions de la circulaire n°91-24 de la BCT. En effet, la Banque a constaté une dotation aux provisions forfaitaire sur les risques de crédits pour un montant de 39 100 Mille Dinars dont 1 600 Mille Dinars au titre des provisions collectives.

2.4- Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique déterminée à partir des derniers états financiers disponibles.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocedés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat au moment de leur encaissement effectif.

Au 30 Juin 2012, la Banque n'a pas procédé à l'évaluation du portefeuille d'investissement et a comptabilisé une dotation aux provisions forfaitaire sur le portefeuille d'investissement de 3 000 Mille Dinars, en couverture des dépréciations des participations et fonds gérés.

2.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.6- Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.7- Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

3. NOTES EXPLICATIVES (CHIFFRES EXPRIMES EN DT)

3.1 - ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

AC 1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAISSE	19 525 441	16 949 024	18 684 797
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	140 266 486	141 141 990	135 238 653
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	105 979	68 759	90 969
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	46 631 450	64 682 000	59 639 850
T O T A L	206 529 356	222 841 773	213 654 269

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

AC 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	220 296 840	56 928 569	78 826 621
BCT	0	0	0
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-65 822	-41 251	-65 822
PRETS INTERBANCAIRES	220 362 663	56 969 820	78 892 443
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	58 171 232	23 534 657	44 986 311
T O T A L	278 468 073	80 463 226	123 812 932

Note 3 – Créances sur la clientèle

AC 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMPTES DEBITEURS	392 907 183	370 579 047	313 366 384
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	3 688 820 841	3 472 879 144	3 588 363 482
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1 807 613 783	1 593 087 767	1 693 475 023
IMMOBILIERS	1 881 207 058	1 879 791 377	1 894 888 459
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	475 335 888	470 064 956	482 605 076
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	1 405 871 171	1 409 726 421	1 412 283 383
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	324 209 514	315 154 064	399 159 342
AGRICOLE	9 518 904	8 719 464	18 022 408
CREDITS BAIL	9 022 911	11 890 382	10 684 886
AUTRES CREDITS	112 980 750	149 157 961	201 128 004
CREANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES	192 686 948	145 386 258	169 324 045
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	418 081 954	417 228 739	420 002 574
T O T A L	4 824 019 492	4 575 840 994	4 720 891 782
AGIOS RESERVES	-113 799 131	-89 604 980	-102 247 894
PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE	-398 540 367	-310 668 081	-359 440 367
T O T A L NET DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	4 311 679 994	4 175 567 934	4 259 203 520

Note 4 – Portefeuille titres commercial

AC 4 - PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
TITRES DE TRANSACTIONS	130 530 747	177 174 486	134 961 450
TITRES DE PLACEMENT	11 733 632	12 122 158	11 028 152
TOTAL	142 264 380	189 296 645	145 989 602

Note 5 – Portefeuille titres d'investissement

AC 5 - PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
TITRES D'INVESTISSEMENT	139 019 301	137 017 627	136 610 644
TITRES DE PARTICIPATION	111 998 777	112 869 601	113 266 112
TITRES DE PARTICIPATIONS	120 919 280	119 514 077	120 686 615
PARTICIPATIONS EXONEREES	30 431 484	30 452 723	30 198 819
PARTICIPATIONS NON EXONEREES	90 487 796	89 061 353	90 487 796
CREANCES RATTACHEES	0	-111 092	0
PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES DE PARTICIPATIONS	-8 920 503	-6 533 383	-7 420 503
TOTAL	251 018 078	249 887 228	249 876 756

Note 6 – Valeurs Immobilisées

AC 6 - VALEURS IMMOBILISEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 144 438	1 442 192	1 426 427
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 122 319	7 685 775	8 098 782
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-6 977 881	-6 243 584	-6 672 355
IMMOBILISATION CORPORELLES	66 029 681	70 655 620	67 864 216
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	7 778 906	8 709 225	7 186 026
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	106 773 130	103 954 584	106 193 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 016 184	2 016 184	2 016 184
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-50 538 539	-44 024 372	-47 531 036
TOTAL	67 174 119	72 097 812	69 290 642

Note 7 – Autres actifs

AC 7 - AUTRES ACTIFS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	373 975 328	129 901 248	224 225 431
AUTRES	187 713 606	223 528 075	184 481 704
DEBITEURS DIVERS	105 463 791	98 550 151	110 529 616
FRAIS PRELIMINAIRES	15 149	21 962	19 775
FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT	754 860	911 000	828 207
ETAT IMPOTS ET TAXES	2 640 948	4 076 544	8 787 366
AVANCES AU PERSONNEL	7 634 259	7 103 018	7 694 221
IND.SINISTRE CLTS A RECUP. ASSURANCES	5 904 153	5 416 099	5 729 981
ACTIONNAIRES	-162	-162	-162
OPERATION S/ FILIALE A REGUL.	90 645	3 502 024	89 015
ASSURANCE GROUPE (CTIS. PAT. ET PERS.)	-1 403 657	-21 298	-398 785
ECH. MUNICIPALITE. TUNIS CREDIT US AID	0	0	0
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	132 850	132 850	132 850
PRETS F.A.S	19 898 835	20 961 805	20 176 260
PRETS PERSONNEL BH	416	599	509
PRET ACHAT DE VOITURES	3 567 051	3 563 739	3 628 671
SOMMES A REC S/CDT AU PERSONNEL F.A.S	78 121	76 222	74 385
AUTRES	66 150 323	52 805 750	63 767 324
COMPTES DE STOCKS	1 729 222	1 149 571	1 469 393
AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	80 520 593	123 828 353	72 482 695
PORTEFEUILLE VALEUR EN RECOUVREMENT	78 377 922	114 099 182	69 134 390
COMPENSATION	2 142 671	9 729 171	3 348 305
TOTAL	561 688 935	353 429 323	408 707 135

3.2 - PASSIFS**Note 8 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

PA 2 - DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	326 090 550	280 631 441	328 963 855
EMPRUNTS	326 090 550	280 631 441	328 963 855
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	0	1 029 243	2 234 426
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	0	1 029 243	2 234 426
TOTAL	326 090 550	281 660 684	331 198 282

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

PA 3 - DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DEPOTS A VUE	973 545 700	857 740 499	829 957 972
COMPTES D'EPARGNE	1 374 543 472	1 302 248 204	1 334 789 230
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	1 148 193 174	998 561 645	1 067 102 470
COMPTES A ECHEANCE	692 858 659	887 549 769	912 917 992
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	441 965 399	96 447 337	139 658 447
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-4 410 713	-1 806 395	-1 513 189
DETTES RATTACHEES	17 779 829	16 370 934	16 039 220
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	84 002 507	89 234 129	100 462 537
TOTAL	3 580 284 852	3 247 784 477	3 332 312 209

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

PA 4 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
EMPRUNTS MATERIALISES	324 692 267	362 186 379	342 388 841
AUTRES FONDS EMPRUNTES	12 385 492	13 186 818	8 645 841
RESSOURCES SPECIALES	181 324 526	193 659 699	187 012 865
PROJETS SPECIAUX	81 333 020	73 534 342	82 800 166
FOPROLOS	99 991 507	120 125 357	104 212 699
TOTAL	518 402 285	569 032 896	538 047 547

Note 11 – Autres passifs

PA 5 - AUTRES PASSIFS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	3 663 672	3 872 589	3 663 939
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	428 176 250	286 080 561	303 511 795
COMPENSATION	-634	-638 149	-636
COMPTES D'ATTENTE	401 991 418	262 375 795	279 695 800
COMPTES DE REGULARISATION	26 185 466	24 342 915	23 816 631
AUTRES	516 942 840	509 643 451	520 467 198
* REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	10 617	8 210	34 492
* OPPOSITIONS SUR SALAIRE	11 564	13 819	12 678
* IMPOTS, TAXES ET COTISATION DUS	627 972	4 221 041	10 724 033
* 2EME PDU	463 073	440 588	446 943
* PNRLR	1 749 062	1 512 521	1 694 000
* RELIQUAT S/RSSE SPLE A RISQUE NEANT	23 218 493	22 185 849	22 706 752
* FRAIS ETUDES LOGT.MIN.EQUIPEMENT	6 000	6 000	6 000
* VERST CREANCES DOUTEUSES	221 700	121 054	148 679
* FOURNISSEURS	4 857 340	3 981 759	4 886 534
* FOURNISSEURS RETENUE DE GARANTIE	1 049 178	1 080 690	1 050 456
* COMMISSIONS DE GARANTIE ET DE CHANGE	939 991	816 604	1 259 913
* DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	131 018	131 018	131 018
* EFFETS EN ROUTE POUR RECVT	112 946 131	126 555 879	117 750 256
* AUTRES	68 810 009	59 768 961	64 217 613
* LES INTERETS S/PROJETS SPECIAUX ET FOPROLOS	301 900 690	288 799 460	295 397 832
TOTAL	948 782 761	799 596 600	827 642 932

3.3 - CAPITAUX PROPRES

Note 12 – Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAPITAL	90 000 000	90 000 000	90 000 000
CAPITAL SOUSCRIT	90 000 000	90 000 000	90 000 000
RESERVES	337 385 101	340 684 552	337 101 976
PRIMES LIEES AU CAPITAL	41 720 837	41 720 837	41 720 837
RESERVE LEGALE	9 000 000	9 000 000	9 000 000
AUTRES RESERVES	281 178 144	289 107 388	280 895 020
RESERVES EXTRAORDINAIRES	32 296 245	230 621 853	32 296 245
FONDS D'AIDE SOCIALE	29 699 295	29 114 194	29 416 171
RESERVE POUR RISQUE GENERAUX	3 905 656	12 420 000	3 905 656
RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONNERES (*)	215 276 949	16 951 341	215 276 949
ECARTS DE REEVALUATION	414 048	414 048	414 048
RESULTAT REPORTE	5 072 072	442 279	5 072 072
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 645 473	14 824 733	14 231 911
RESULTAT EN INSTANCE D'AFFECTION	14 231 911	0	0
TOTAL	445 262 485	445 509 285	441 333 888

(*) Ce reclassement a été fait selon la décision du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2012 et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

3.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 13 - Passifs éventuels

HB - PASSIFS EVENTUELS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	392 564 048	532 718 506	350 483 182
A - EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	51 974 058	42 795 216	36 758 829
- AVALS AUX BANQUES	51 974 058	42 795 216	36 758 829
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	340 589 990	489 923 289	313 724 353
CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	42 390 874	33 002 383	37 002 095
- CAUTION FISCALES	0	0	0
- CAUTION DOUANIERES	25 991 543	24 573 940	26 488 109
- OBLIGATIONS CAUTIONNEES	16 399 332	8 428 443	10 513 986
CAUTIONS SUR MARCHES	181 694 966	336 133 417	163 595 371
- CAUTION PROVISOIRE	3 654 304	7 815 404	6 025 778
- CAUTION D'AVANCE	39 981 088	51 063 934	35 883 250
- CAUTION RETENU DE GARANTIE	57 645 631	85 505 952	53 503 474
- CAUTION DEFINITIVE	56 084 255	82 324 396	48 293 446
- CAUTION SOLIDAIRE	222 402	364 004	222 402
- CAUTION BANCAIRE	24 107 287	109 059 728	19 667 021
AVALS	99 922 649	104 040 489	89 277 387
AUTRES ENGAGEMENTS	16 581 500	16 747 000	23 849 500
- BONS DE TRESOR	0	682 000	964 000
- BILLETS DE TRESORERIE	15 000 000	15 000 000	15 000 000
- EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 581 500	1 065 000	7 885 500
CREDITS DOCUMENTAIRES	241 147 599	168 828 834	137 708 129
- ENGTS DONNES S/CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	241 147 599	168 828 834	137 708 129
ACTIFS DONNES EN GARANTIES	0	0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	633 711 647	701 547 340	488 191 311

Note 14 - Engagements donnés

HB - ENGAGEMENT DONNES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	1 152 947 891	1 298 595 540	1 148 363 493
A - EN FAVEUR D'ETALISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	1 379 540	4 145 182	2 296 549
- AVALS AUX BANQUES	1 379 540	4 145 182	2 296 549
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CTELE	1 151 568 350	1 294 450 358	1 146 066 944
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	207 392 262	287 539 403	190 066 249
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	4 050 703	4 771 180	4 545 168
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 213 371	4 687 024	4 416 836
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 486 264	1 476 840	1 494 040
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	393 325 475	459 192 450	393 028 733
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	541 100 276	536 783 461	552 515 919
ENGAGEMENTS SUR TITRES	7 837 398	6 677 398	8 177 398
- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	7 837 398	6 677 398	8 177 398
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 160 785 288	1 305 272 937	1 156 540 890

Note 15 – Garanties et Engagements de financement reçus

HB - ENGAGEMENT RECUS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	384 338 607	399 271 089	382 075 861
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS DES BANQUES	77 174 720	83 842 716	57 179 663
CONFIRMATIONS DES CDTS DOCUMENTAIRE IMPORT	48 094 900	54 762 896	28 099 843
LIGNES DE CREDITS IRRECOUV. RECUS DES BQUES	29 079 820	29 079 820	29 079 820
ENG.DE FINANCEMENT RECUS DE LA CLIENTELES/RSSE ORD.	2 697 400	3 238 074	3 028 741
BLOCAGE D'EPARGNE S/CDTS ANTICIPE	2 697 400	3 238 074	3 028 741
GARANTIES RECUS DE L'ETAT	304 466 486	312 190 299	321 867 456
GARANTIES RECUE DE L'ETAT S/ EP. LOGEMENT	304 466 486	312 190 299	321 867 456
GARANTIES RECUS	78 702 154	80 897 946	75 482 925
A - GARANTIES RECUS DE L'ETAT	0	0	0
B - GARANTIES RECUS D'AUTRES ETABL. BAN. FIN. ET D'ASS.	0	0	0
ENGAGEMENTS RECUS SUR TITRE	0	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DES BANQUES	0	0	0
C - GARANTIES RECUS DE LA CLIENTELE	78 702 154	80 897 946	75 482 925
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS DE LA CLIENTELE	69 100 056	65 688 353	66 496 258
NANTISSEMENT LIVRET D'EPARGNE	24 752 353	27 724 352	24 889 118
NANTISSEMENTS BON DU TRESOR ET AUTRES PDTS	42 156 565	34 085 700	38 723 660
GARANTIES RECUE S/ CDTS DOCUMENTAIRE	2 191 138	3 878 300	2 883 480
MARGE SUR CAUTIONS FISCALES ET DOUANIERES	2 682 014	5 101 918	3 666 073
MARGE SUR CAUTIONS SUR MARCHES	6 597 203	9 370 871	5 125 409
MARGE SUR AVALS	322 881	736 804	195 186
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	463 040 761	480 169 034	457 558 786

3.5 - ETAT DE RESULTAT

Note 16 - Intérêts & revenus assimilés

PR 1 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2 679 604	1 787 797	3 936 465
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	113 360 499	121 934 591	239 765 665
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	37 937 870	32 856 363	78 404 639
IMMOBILIERS	50 612 650	58 092 984	113 160 433
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	10 352 891	13 601 199	24 883 784
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	40 021 293	44 237 571	87 699 999
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	238 466	254 214	576 650
AGRIcoles	365 888	370 466	807 966
AUTRES CREDITS	4 511 412	10 459 686	9 109 262
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	6 371 874	5 544 514	8 551 262
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	3 184 299	1 883 984	4 772 654
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 364 118	12 722 111	24 951 258
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	12 388	4 482	8 190
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	6 162 032	5 325 939	11 086 391
INTERETS ASSIMILES SUR COMPT ORDINAIRE BCT, CCP ET TGT	0	0	3 148
INTERET ASSIMILES SUR COMPTES DE PRETS BCT	47 083	130 171	263 866
REPORT SUR OPERATION DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	981 619	1 282 221	2 301 086
COMMISSION A CARACTERE D'INTERET	5 133 330	3 913 548	8 518 291
TOTAL	122 202 134	129 048 327	254 788 521

Note 17 – Commissions

PR 2 - COMMISSIONS (EN PRODUITS)	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMMISSION FORFAITAIRE	18 340 282	17 612 066	36 012 763
** EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	10 967 238	9 704 493	20 380 740
** COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	1 344 965	1 109 713	2 285 668
** COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	630 629	614 295	1 480 874
** AUTRES COMMISSIONS	5 397 450	6 183 564	11 865 480
COMMISSION SUR AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	680 493	312 762	797 703
TOTAL	19 020 775	17 924 827	36 810 466

Note 18 - Revenus du portefeuille titres commercial

PR 3 - GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
GAINS NET SUR TITRES DE TRANSACTION	4 428 986	6 107 433	11 547 167
* BONS DE TRESOR ASSIMILES (BTA)	4 364 429	6 021 098	11 401 633
* BONS DE TRESOR COURT TERME	61 400	79 640	134 951
* EMPRUNT NATIONAUX "PRET SNCFT"	3 157	6 695	10 583
GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	241 828	239 175	2 735 659
GAINS NETS SUR OPERATIONS DE CHANGE	4 441 082	4 387 625	10 075 345
TOTAL	9 111 897	10 734 233	24 358 171

Note 19 - Revenus du portefeuille d'investissement

PR 4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	713 513	1 730 504	1 731 457
DIV.ET REV. ASSI./PARTS DANS LES ENTREP.ASSOC.ET CO-ENTREPS.	0	0	0
DIV.ET REV.ASSI./LES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0	0
TOTAL	713 513	1 730 504	1 731 457

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

CH 1 - INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	5 805 559	5 105 112	11 202 140
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	39 257 537	45 880 003	86 911 093
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	2 595 994	2 214 528	4 726 494
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	15 425 096	19 257 610	35 905 874
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	20 971 406	24 228 174	45 890 799
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODIFICATION COMPTABLE	265 041	179 691	387 927
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	11 285 330	12 888 034	24 887 706
EMPRUNTS EXTERIEURS	1 824 269	1 828 844	3 679 188
EMPRUNT (SOTACIB, BONA,NAFZAOUA)	0	0	0
EMPRUNT OBLIGATAIRES	2 402 195	2 670 615	5 127 076
EMPRUNT MAE	137 123	136 370	275 000
EMPRUNT B E I	2 742 373	2 979 103	5 825 872
EMPRUNT B A D	3 138 326	3 643 312	6 998 127
EMPRUNT SUBORDONNE	1 041 043	1 629 790	2 982 444
AUTRES INTERETS ET CHARGES	1 263 358	720 408	1 858 148
INT.ET CHARGES ASSIMILES/CPTE ORD.BCT, CCP ET TGT	15 773	9 184	31 062
DEPOT SUR OPERATIONS DE CHANGE A TERME DE COUVERTURE	438 503	247 489	724 884
AUTRES CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE ASSIMILEES A DES INTERETS	809 082	463 734	1 102 202
TOTAL	57 611 783	64 593 558	124 859 087

Note 21 - Commissions encourus

CH 2 - COMMISSIONS ENCOURUES	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
COMMISSIONS SUR OPERATION DE CHANGE	38 073	24 680	326 609
COMMISSION S/AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	2 109 433	2 028 045	4 264 392
COMMISSION BOURSIERE (SIFIB)	207 435	246 835	446 793
COMMISSION SUR OPERATION MONETIQUE	257 402	209 217	589 492
COMMISSION SUR TRANS. FOND	1 919	9 708	12 502
COMMISSION VERSE A STICODIVAN	0	1 957	3 984
COMMISSION S/OP TELECOMPENSATION (SIBTEL)	90 000	100 000	172 744
COMMISSION SUR OPERATION IBS	1 250 000	1 200 000	2 298 961
COMMISSION SUR OPERATION SIC IMPRIMES	70 464	14 000	145 786
COMMISSION S/REGISTRE ACTION BH	29 500	29 500	57 428
COMMISSION S/FONDS COMMUN DE CREANCE "FCC"	190 000	150 000	335 654
COMMISSION S/REM SOPIVEL FSGET	12 712	66 828	52 150
AUTRES COMMISSIONS	0	0	148 899
TOTAL	2 147 506	2 052 725	4 591 001

Note 22 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

CH 4/ PR5 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	39 495 343	42 400 797	136 663 060
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	37 500 000	27 000 000	100 270 769
DOTAT. AUX CPTES PROVISION (COLLECTIVE)	1 600 000	0	21 400 000
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	395 343	180 623	660 000
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	15 220 174	14 332 291
CH 4/ PR5 -DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS/CREANCES H-BILAN ET PASSIF	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
REPRISES DES PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES HORS BILAN ET PASSIF	31 841	15 284 977	61 744 285
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	0	15 220 174	61 327 058
REPRISES DES PROV POUR RISQUES ET CHARGES	31 841	64 803	417 226
SOLDE NET	-39 463 501	-27 115 820	-74 918 775

Note 23 - Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	3 000 000	5 007 736	8 326 811
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	1 500 000	4 000 000	3 124 811
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	1 500 000	1 000 000	5 136 605
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0	65 395
MOINS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	7 736	0
CH 5/ PR6 - DOTATION AUX PROVISION ET RESULTAT DES CORRECTION DES VALEURS SUR PORTEFEUILLES D'INVESTISSEMENT	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DES VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	0	256 669	1 263 050
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	647 547
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	0	256 669	506 155
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	0	0	109 348
SOLDE NET	-3 000 000	-4 751 067	-7 063 761

Note 24 - Autres produits d'exploitation

PR 7 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	39 372	11 310	351 929
AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	6 177 822	5 844 474	11 099 197
PROD./OPERATIONS D'ASSURANCES	2 107 766	2 167 542	3 872 822
CHARGES NON IMPUTABLES	1 251 108	1 062 482	2 013 997
AUTRES PRODUIT ACCESSOIRES	2 818 949	2 614 449	5 212 378
TOTAL	6 217 194	5 855 784	11 451 126

Note 25 - Charges de personnel

CH 6 - FRAIS DE PERSONNEL	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
SALAIRES ET TRAITEMENTS	26 125 680	23 471 015	50 055 989
SALAIRES DE BASE (y compris ceux du 13^{ème} & p.rendement)	17 904 402	16 503 054	34 940 438
HEURES SUPPLEMENTAIRES	57 883	25 379	105 797
INDEMNITES	2 860 647	2 738 930	5 599 116
INDEMNITE DE REPRESENTATION	790 746	776 063	1 546 956
INDEMNITE DE TRANSPORT	1 132 579	1 110 674	2 236 727
INDEMNITE DE FONCTION	192 397	156 317	361 096
AUTRES INDEMNITES SERVIES	744 924	695 876	1 454 336
PRIMES	2 784 870	2 736 694	5 411 762
PRIME DE TECHNICITE	133 178	127 020	260 379
PRIME DE BILAN A PAYER	2 301 692	2 259 674	4 537 793
PRIME DE SCOLARITE	350 000	350 000	613 590
ALLOCATION SALAIRE UNIQUE & ALLOC.FAMILIALE	81 472	83 087	165 266
BONS D'ESSENCE	517 383	494 859	1 002 204
ENVELOPPE	937 871	800 158	1 875 826
REMUNERATION DU PERSONNEL CONTRACTUEL	981 152	88 853	955 580
CHARGES SOCIALES	6 840 498	6 225 213	13 368 587
CHARGE DE PERSONNEL LIEES A UNE MODIFICATION COMPTABLE	44 635	40 546	307 738
AUTRES CHARGES AU PERSONNEL (y COMPRIS AVANTAGE EN NATURE, F.MEDICA.F.F.BANCAIRES)	3 370 519	3 535 250	7 415 832
IMPOTS ET TAXE LIEES AUX PERSONNELS	867 354	838 249	1 697 585
TOTAL	37 248 686	34 110 273	72 845 732

Note 26 - Charges générales d'exploitation

CH 7 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
FRAIS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	668 620	574 617	825 432
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATIONS	8 817 510	8 872 309	17 116 090
LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	1 427 501	1 345 000	2 656 140
FOURNITURE ET AUTRES MATIERES CONSOMMABLES	501 850	575 246	1 000 546
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 754 462	3 628 426	7 981 439
JETONS DE PRESENCE	0	0	68 750
AUTRES CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATIONS	2 802 051	3 190 543	5 204 111
IMPOTS ET TAXES	331 647	133 092	205 104
TOTAL	9 486 130	9 446 926	17 941 522

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Notes 27 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités**

	30-06-2012	30-06-2011	31-12-2011
Caisse, BCT et CCP.	102 259 834	116 179 462	121 117 007
Créances sur établissement bancaire	-30 318 543	148 692 077	-161 645 046
Titres de transaction	127 758 071	172 210 661	131 084 451
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	199 699 362	437 082 200	90 556 412